

CENTRE DE DOCUMENTATION DU CENTRE DE FORMATION DES MUSICIEN.NES INTERVENANT.ES DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2



Table des matières

Introduction	3
Le centre de documentation	3
Lieu d'implantation	3
Publics	3
Espaces	3
Fonctionnement	3
Budget	4
Mission	4
Les collections	4
Types de documents	4
Plan de classement	4
Principes d'acquisition	5
Acquisition de nouveaux documents	5
Dons	5
Abonnements	5
Le désherbage	5
Désherbage des périodiques	6
Documents éliminés	6
Accès	6
Signalement	6
Médiation	6
Tables thématiques	6
Ateliers	6
Annexes	7
Annexe 1 : plan du centre de documentation et des collections	7
Annexe 2 : règlement du centre de documentation	8
Annexe 3 : plan de classement	9
Annexe 4 : exemples de médiations	15
Atelier documentaire	15
Table thématique	16

Politique documentaire du centre de documentation du CFMI Lyon 2 - Version en vigueur au 13 avril 2022

INTRODUCTION

Une politique documentaire permet de définir l'ensemble des objectifs et processus d'une bibliothèque. Elle va en formaliser les intentions et permettre de s'y référer. C'est un document qui se construit en fonction de chaque établissement, son public et ses objectifs et est voué à évoluer avec ces derniers.

La présente politique documentaire est réalisée pour le centre de documentation du Centre de Formation des Musicien.nes Intervenant.es (CFMI) de l'Université Lumière Lyon 2. Elle a été réalisée par sa documentaliste, et soumise à validation de la direction du CFMI.

Elle permet de poser le cadre du fonctionnement du centre de documentation, sans toutefois espérer être tout à fait exhaustive. Chaque modification ou ajout ultérieur devra faire l'objet de discussion(s) et de validation par le/la documentaliste en poste et la direction de l'établissement. Ce document devra être mis à jour (par le/la documentaliste, avec validation de la direction) tous les 4 ans, pour s'assurer de son accord avec les orientations du CFMI et de la documentation mise à disposition.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Lieu d'implantation

Le centre de documentation (cdd) est implanté dans l'enceinte du CFMI, sur le site de l'hôpital du Vinatier, à Bron (69). Il est disposé sur la mezzanine du bâtiment « B ».

Publics

Son public principal et prioritaire est constitué des étudiant.es du CFMI, de l'équipe ainsi que des différents formateurs/trices et intervenant.es. Le public extérieur est autorisé à s'y rendre et à consulter les documents, sous réserve d'accord préalable du/de la documentaliste et prise de rendez-vous.

Espaces

Les espaces ont été repensés et modifiés en octobre 2021 afin de faciliter la circulation, aérer les étagères et rapprocher les collections par types de documents. Aussi, un espace « détente » a été créé à l'entrée, dans lequel les différents périodiques sont proposés à la consultation sur place. Cette nouvelle organisation est présentée en <u>Annexe 1</u>.

Fonctionnement

Le fonctionnement du cdd est géré par le/la documentaliste, assisté.e pour la prise de décision par la direction. Un règlement, dérivé de celui des bibliothèques du Service Commun de la Documentation (SCD) de l'Université Lumière Lyon 2, est en vigueur et peut être consulté à tout moment au sein du cdd. Il est présenté en Annexe 2 de ce document.

N'étant accessible qu'à un nombre restreint de personne, il est ouvert aux mêmes horaires que le CFMI, avec pour seule contrainte que le prêt n'est possible que

Politique documentaire du centre de documentation du CFMI Lyon 2 - Version en vigueur au 13 avril 2022

lorsque le/la documentaliste est présent.e, ou une personne désignée pour effectuer cette mission en son absence. Les retours peuvent s'effectuer à tout moment grâce à la boite de retour placée à l'extérieur du cdd.

Pour une meilleure proximité avec le lieu, le bureau du/de la documentaliste est adjacent au cdd, c'est également le seul bureau sur la mezzanine.

Le/la documentaliste est généralement présente du lundi au vendredi, selon des horaires décidés en fonction des besoins présumés des étudiant.es.

Budget

Le budget du cdd est variable selon les années et dépend du budget dont dispose le CFMI. Il permet d'assurer l'achat de nouveaux documents, le renouvellement de certains, mais aussi d'effectuer les achats de fournitures nécessaires au bon fonctionnement du cdd.

Il est annoncé au documentaliste en début d'année civile par le/la responsable administrative et financier.e, à qui le/la documentaliste tient rapport de l'évolution des dépenses et éventuels besoins.

Mission

Le cdd a pour mission principale de mettre à disposition de son public, les étudiant.es du CFMI, des ressources leurs permettant d'approfondir les notions et éléments vus en cours ou ayant rapport à l'environnement et le domaine d'activité dans lesquels les formations s'inscrivent : la musique et sa pratique, la pédagogie, les politiques culturelles, la petite enfance... (liste non exhaustive)

LES COLLECTIONS

Types de documents

Le cdd possède différents types de documents : des livres, des CD, des DVD, des partitions, des vinyles, des périodiques.

La répartition se fait comme suit, au 13 avril 2022 :

- 1811 monographies imprimées,
- 1307 CD,
- 392 partitions,
- 365 multimédias.
- 136 documents non indexés,
- 27 titres de périodiques (dont 18 actifs en 2022),
- 4 thèses imprimées.

Plan de classement

Le plan de classement, évolutif, est basé sur une classification permettant de s'approcher au mieux des spécificités des collections et des sujets que le cdd contient.

Classés par genres, par domaines et par sujets, les documents sont facilement identifiables par le public.

Le plan de classement en vigueur au 13 avril 2022 est consultable en Annexe 3.

Politique documentaire du centre de documentation du CFMI Lyon 2 – Version en vigueur au 13 avril 2022

Principes d'acquisition

Acquisition de nouveaux documents

L'acquisition de nouveaux documents est réalisée par le/la documentaliste, sur la base d'une veille documentaire, par suggestions des membres de l'équipe du CFMI ou des formateurs/trices et intervenant.es, ou demande des étudiant.es.

Les domaines principaux d'acquisition sont (liste non exhaustive) :

- La musique, son histoire, ses spécificités ;
- La pédagogie, ses différentes approches ;
- Les différents arts ;
- Les politiques culturelles ;
- Le handicap, l'inclusion;
- Les instruments, leurs évolutions, leurs pratiques.

Le choix est réalisé en fonction :

- 1. De l'intérêt du document pour ses usagers principaux,
- 2. De l'accord du document avec les objectifs du cdd,
- 3. De la volonté d'ouverture du cdd à de nouveaux domaines, sujets, formats.

La liste susmentionnée n'est pas exhaustive mais constitue les grands principes d'acquisitions. Un intérêt devra également être porté quant aux formats du document et donc à sa conservation et son stockage, de même qu'au coût de celuici, de manière à raisonner et étaler les achats sur une année budgétaire.

Les achats ne peuvent en aucun cas répondre à un besoin ou une volonté personnel d'un.e étudiant.e, d'un membre de l'équipe du CFMI ou d'un formateur/trice. Un refus éventuel sera motivé par le/la documentaliste.

Dons

Les dons peuvent être acceptés s'ils constituent une plus-value pour le cdd : chaque proposition sera étudiée sans que cela garantisse son acceptation. Les critères principaux étudiés portent sur l'état des documents, l'actualité de l'information, son intérêt à être conservé par le CFMI.

Le CFMI s'engage à donner une réponse dans un délai d'un mois maximum dans ce cas de figure.

Abonnements

Le cdd est abonné à plusieurs titres de périodiques couvrant des domaines divers :

- La presse généraliste
- La presse spécialisée
 - o en musique ou
 - o en pédagogie.

Le désherbage

Le désherbage est le processus qui vise à éliminer les documents de la collection qui seraient trop anciens, abimés ou obsolètes, ce qui permet un renouvellement des collections

Au CFMI, il est mené chaque année, selon des critères d'état physique du document, de véracité de l'information qu'il contient et de son intérêt pour le public cible.

Politique documentaire du centre de documentation du CFMI Lyon 2 - Version en vigueur au 13 avril 2022

En fonction de ces critères définis, les documents peuvent être conservés « en rayon », mis « en réserve » (pour une consultation sur demande uniquement) ou bien mis « au pilon », c'est-à-dire éliminés.

Désherbage des périodiques

Ne disposant pas de magasin pour stocker les abonnements, ceux-ci doivent être éliminés des présentoirs régulièrement.

La presse courante et généraliste est conservée durant 6 mois, afin de permettre aux étudiant.es de se référer à un sujet d'actualité.

La presse musicale ou sur un autre sujet spécifique est conservée durant 1 an, pour également permettre au public de la consulter si nécessaire. Un numéro particulièrement intéressant par le sujet qu'il traite/aborde pourra être exceptionnellement conservé pour une durée supérieure à celle définie.

La presse spécialisée en musique ou en pédagogie comportant des dossiers spécialisés est conservée pour 5 ans, pour garantir un accès à l'information sans toutefois fournir des informations trop anciennes.

Documents éliminés

Les documents et périodiques désherbés peuvent être proposés au public du CFMI s'ils souhaitent les conserver personnellement ou les utiliser de quelque manière qu'il leur semblera utile, sans toutefois que cela n'engage le CFMI. Chaque document désherbé est tamponné « réformé » afin de les identifier facilement.

Accès

Les collections sont accessibles aux étudiant.es, à l'équipe ainsi qu'aux formateurs/trices et intervenant.es lorsque l'accès au CFMI est possible. Toutefois, les personnes extérieures doivent se rapprocher du/de la documentaliste pour accéder aux collections. Le public extérieur ne peut emprunter de documents.

Les périodiques ne peuvent être empruntés, ils sont consultables sur place uniquement.

La documentation électronique (fournie par le SCD de l'Université Lumière Lyon 2) est accessible après authentification via ses codes d'accès personnel Lyon 2.

Signalement

Les collections sont signalées dans le catalogue du SCD Lyon 2, disponible à l'adresse: https://catalogue.univ-lyon2.fr/.

Les périodiques ne sont pas signalés car pas dépouillés.

Médiation

Tables thématiques

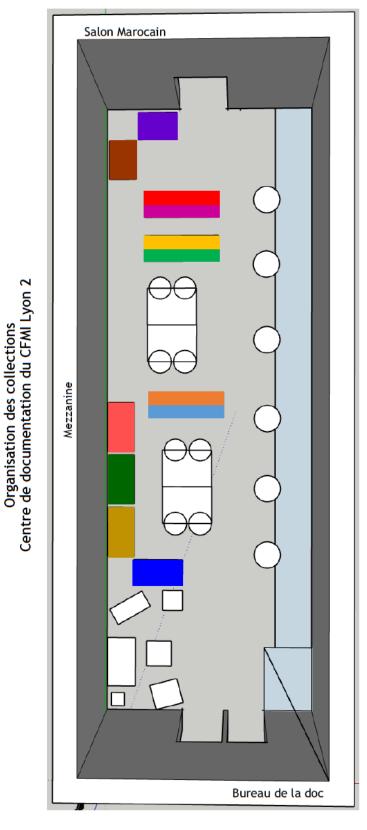
Dans le but de faire vivre les collections, le/la documentaliste réalise plusieurs fois dans l'année des « tables thématiques », en fonction de l'actualité des formations et du CFMI. Celles-ci se font au grès des demandes des responsables de formations, ou en fonction des projets en cours des étudiant.es.

Ateliers

Des ateliers sont organisés afin d'aider les étudiant.es à la prise en charge de logiciels, à la rédaction de documents ou à la recherche documentaire.

ANNEXES

Annexe 1 : plan du centre de documentation et des collections



Etagère « 1 »	Etagère « 2 »	Etagère « 3 »	Meuble à CD « 1 »
-1 -5 -1 -1 -1 -1	Face à le seconde table de	Face à la pédagogie,	Meuble à CD « 2 »
race a l'entree, la musique moderne et contemporaine.		la petite enfance, le handicap et la santé.	Meuble à CD « 3 »
	les outils professionnels.		Merible > CD « 4 »
Face à la seconde table de travail,	Face à la troisième étagère, la pédagogie et	Face aux meubles des partitions, les arts, textes, contes	Meuble à partitions « 1 »
la musique du monde.	les instruments.	et la poésie.	Meuble à partitions « 2 »

Annexe 2 : règlement du centre de documentation





CENTRE DE DOCUMENTATION DU CFMI REGLEMENT DES USAGERS

Vu, le code de l'éducation et notamment les articles L. 714-1 et D.714-28 à D714-40 ; Vu, le règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par le conseil d'administration du 13 juillet 2018 ;

Le présent règlement précise les droits et obligations des usager/ère.s du centre de documentation du Centre de Formation des Muziciens Intervenants à l'école (CFMI).

1. ACCES ET INSCRIPTION

1.1. Accès au centre de documentation
Le centre de documentation est ouvert à tous les publics sous réserve de l'acceptation du présent règlement mais également du règlement intérieur de l'université.

1.2. Horaires d'ouverture au public

1.2. Horaires d'ouverture du paoir.

Les heures et jours d'ouverture sont fixés pour l'année universitaire. Ils sont disponibles sur le site internet du CFMI (https://lesla.univ-lyon2.fr/presentation/centre-de-formation-des-musiciens-intervenants-cfmi) et par voie d'affichage dans le bâtiment.

1.3. Inscriptions

Il n'y a qu'un seul compte personnel de bibliothèque par usager/ère.

1.3.1. Etudiants et personnels de l'Université Lumière Lyon 2 et de la COMUE de Lyon :

Tout e étudiant e de l'Université Lumière Lyon 2 en possession de sa carte d'étudiant Multiservices est inscrit e dans les bibliothèques de l'Université Lumière Lyon 2. Le personnel de l'Université Lumière Lyon 2 ainsi que les membres de la COMUE de Lyon peuvent s'inscrire gratuitement, sur présentation de la carte Multiservices à jour. L'inscription est valable pour l'année universitaire en cours.

1.3.2. Autres catégories d'usagers :

L'inscription des autres catégories d'usager/ère.s est soumise à la présentation de justificatifs et à l'application des tarifs validés en conseil documentaire et en CA

1.3.3. Données à caractère personnel :

Le service commun de documentation de l'Université met en œuvre des traitements de données à caractère personnel permettant la gestion des prêts et des inscriptions au service des bibliothèques universitaires en application des articles L714-1 et D714-28 à 714-40 du code de l'éducation. Les agent.e.s habilité.e.s du SCD sont seul.e.s destinataires des données recueillies. Aucun transfert des données hors de l'Union européenne n'est opéré. Les informations ne feront pas l'objet d'un traitement ultérieur pour une finalité distincte et sont conservées pour une durée limitée Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les usagers/ères des bibliothèques bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui les concernent. Ils/elles bénéficient également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement de données. Pour exercer leurs droits, ils/elles doivent adresser un courriel au CIL de l'Université à l'adresse cil@univ-

2. PRET ET CONSULTATION

La carte Multiservices est strictement personnelle et nécessaire pour emprunter des documents. L'usager/ère est responsable des documents empruntés sur sa carte. En cas de perte ou de vol de celle-ci, il doit le signaler le plus rapidement possible au centre de documentation. En l'absence de cette déclaration de perte ou de vol, l'usager/ère sera redevable au CFMI des ouvrages empruntés sur sa carte. Les ressources documentaires électroniques sont destinées à la communauté universitaire de l'Université Lumière Lyon 2.

2.1. Conditions de prêt

Le nombre et la durée des prêts varient selon les catégories d'usager/ère.s et les types de documents. Certains types de documents sont exclus du prêt et consultables uniquement sur place.

2.2. Prêt entre bibliothèques

Le Prêt entre Bibliothèques (PEB) est un service payant dont les tarifs sont fixés en Conseil documentaire et validés par le conseil d'administration de l'université. La bibliothèque propriétaire des documents prêtés en définit les règles de consultation.

2.3. Retards et contentieux

Tout document ou matériel rendu en retard génère une interdiction de prêt égale à la durée du retard. Cette interdiction de prêt s'applique dans le centre de documentation et les bibliothèques universitaires.

Trois rappels sont successivement adressés aux lecteurs/trices en retard. En l'absence de restitution des documents ou matériels empruntés, l'étudiant e de l'université Lumière Lyon 2 peut voir bloquées sa réinscription à l'université ou la délivrance de son diplôme. Pour les personnels

de l'université Lyon 2, tout retard prolongé pourra être signalé au/à la supérieur e hiérarchique.
Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par le même document neuf s'il est encore disponible ou remboursé selon les modalités votées en conseil documentaire et en conseil d'administration. Tout document annoté ou souligné par un e lecteur/trice sera considéré comme détérioré et devra être remplacé.

2.4. Ouitus

Pour obtenir un quitus (transfert de dossier), l'étudiant e doit rendre la totalité des documents ou matériels empruntés. La demande de quitus entraîne l'invalidation du compte personnel

3. RESPECT D'AUTRUI, DES COLLECTIONS ET DU BÂTIMENT

3.1. Respect des usagers et du personnel

Le centre de documentation est un lieu d'étude et de recherche. Les usager/ère s doivent adopter un comportement compatible avec les espaces mis à leur disposition : courtoisie envers le personnel et les autres usager ; en fonction de l'endroit du centre de documentation, maintien d'un volume sonore acceptable, absence de conversations ou de sonneries téléphoniques, ou de tout autre comportement susceptible de compromettre

le bon usage des lieux par la communauté. Les prises de photos, films, enregistrements sonores, reportages, interviews, sondages et enquêtes doivent faire l'objet d'une demande écrite d'autorisation auprès de la direction du CFMI.

3.2. Espaces

L'usager/ère est autorisé.e à boire à partir d'un récipient fermé.

En cas d'absence prolongée, l'usager/ère doit libérer complètement la place qu'il/elle occupait.

3.3. Postes informatiques

Toute personne utilisant un ordinateur à l'intérieur du centre de documentation doit se conformer à la Charte informatique de l'Université. Les ordinateurs sont accessibles sur authentification et réservés aux étudiant.e.s et au personnel de Lyon 2.

3.4. Reproduction des documents

La reproduction des documents sur les matériels mis à la disposition des usagers s'effectue aux frais de l'usager/ère et dans le respect de la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Les usager/ère.s sont responsables de leurs effets et matériels personnels.

5. APPLICATIONS ET SANCTIONS

Tout.e usager/ère est soumis.e au présent règlement et s'engage à le respecter. Le personnel du CFMI est chargé de l'application du présent règlement.

Le non-respect des dispositions du présent règlement peut entraîner l'interdiction d'accès aux locaux ou d'utilisation des services.

Ce reglement a été approuvé par le CFMI le 10 septembre 2021.

Annexe 3 : plan de classement

CFMI - Centre de documentation - Plan de classement V 23/02/2022

Classement des ouvrages :

A Arts (ouvrages généraux et arts plastiques)

AU Audiovisuel (cinéma, télévision...)

C Arts du cirque

Ch Chanson

CMG Corps, mouvements et gestes

CRE Création musicale

CSG Culture - Société - Genre

CSP Politiques culturelles - Société - Publics

D Danse

DEA Développement de l'enfant (de la naissance à l'adolescence)

DEA-RP Relaxation et psychomotricité

EAC Éducation Artistique et Culturelle EJA Environnement juridique des Arts

HI Handicap et Inclusion

HOP Hôpital (dont Culture à l'Hopital)

I Instruments (organologie)
IC Construction d'instruments
MAR Moyen-Age et Renaissance
ME Musiques élctroniques

MIAA Musiques d'influence afro-américaine (incluant :

MIAA-B Blues; MIAA-J Jazz; MIAA-G Gospel,

MIAA-HHR Hip-hop et rap,

MIAA-RG Reggae)

Page 1 sur 6

CFMI - Centre de documentation - Plan de classement V 23/02/2022 MM Musiques du Monde/Musiques traditionnelles (incluant : 9.08 Peuples en diaspora ; Afrique; 9.1 Afrique; Maghreb, MM-MAG 9.2 Maghreb, Proche Orient, Moyen Proche Orient, MM ORI-M Orient et Monde arabe; Moyen Orient et Monde arabe; 9.3 Asio ; MM-AS Asie; 9.4 Extreme Orient; MM-ORI-E Extreme Orient; 9.5 Europe de l'Est et méridionale ; Europe de l'Est et MM-EU-E 9.6 France; méridionale; 9.7 Europe de l'Ouest et du Nord ; MM-FR France; 9.8 Amérique du Nord; MM-EU-O Europe de l'Ouest 9.88/89/91/92/93 Antilles; et du Nord; 9.9 Amérique Latine) MM-A-N Amérique du Nord; Antilles; (incluant: T/A-MM MM tous pays confondus; MM-A-L Amérique Latin MPM Musiques populaires modernes (incluant : MPM-HRM Hard-rock, métal et styles apparentés ; MPM-RVI Rock; MPM-PK Punk et styles apparentés, post-punk inclu) MSO Musique savante occidentale (incluant : MSO-BCL Baroque et classique, MSO-MO Moderne, MSO-RO Romantique, MSO-CO Contemporaine, MSO-OPE Opéra) OP Outils professionnels PED Pédagogie générale - Fonctionnement de l'Ecole PHI Philosophie PMP Pédagogie musicale pratique (activités d'éducation musicale) PMP-LEC Lecture, écriture musicale PMP-RY Pratiques rythmiques

Page 2 sur 6

Percussions corporelles

PMP-PC

PMR Pédagogie musicale : réflexion

PMR-G Pédagogie de groupe

PSM Psychiatrie et santé mentale (dont cognition et musicothérapie)

PTE-AJE Accueil du Jeune Enfant

PTE-EC Éveil culturel

PTE-PP Petite-enfance : pédagogie pratique (comptines, jeux de doigts...)

R Radio

SA Sociologie/Anthropologie
STM Sciences & technique/Musique
TC Textes et contes pour enfants

TCH Textes-Chansons pour enfants (albums de chansons qui n'ont pas de la

musique écrite (partition))

TCPS Textes, contes, philosphies, essais sur la société

Th Théatre, marionettes...
TTC Théorie Textes et contes

TTP Théorie/Ecriture textes poétiques

TP Textes poétiques

US Usuels (dictionnaires, encyclopédies) consultation sur place uniquement

V Voix et usages de la voix

V-TEC Technique vocale

\boldsymbol{c}	assement	des	documents sonores:	
_	lassellielli	ue2	documents sonores .	

CL Musique savante occidentale classique

CO Musique savante occidentale contemporaine, acousmatique, concrète...

CPS Cartes postales sonores

D Danse

IS Illustrations sonores

JMI Jazz européen et musiques improvisées

ME Musiques électroniques (précurseurs/pionniers, house, techno, jungle, dance...)

MIAA Musiques d'influence afro-américaine

MIAA-B Blues

MIAA-J Jazz américain MIAA-HHR Hip hop, rap

MIAA-RNB Rhythm'n' blues, soul

MIAA-RG Reggae MIAA-G Gospel

MM Musiques du Monde/traditionnelles (Métissage entre deux traditions/tous pays confondus)

MM-JU Traditions juives MM-ANT Antilles
MM-TS Tsiganes MM-A-L Amérique Latine

MM-AF Afrique 1.37 MM Métissage entre deux

MM-MAG Maghreb traditions

MM-ORI-M Proche et Moyen 9.08 5 MM Traditions juives

Orient 9.08-7 MM Tsiganes

MM-AS Asie 9.1 MM Afrique
MM-ORI-E Extreme Orient 9.2/9.21 MM Maghreb

MM-EU-E Europe de l'Est 9.25/9.28 MM Proche et Moyen Orient

MM-EU-M Europe méridionale 9.3 MM Asie

MM-FR France 9.4 MM Extreme Orient

MM-FR-COR Corse 9.51/9.55 MM Europe de l'Est

MM-FR-BRE Bretagne 9.56/9.59 MM Europe méridionale

MM-EU-O Europe de l'Ouest 9.6 MM France
et du Nord 9.61 MM Corse

MM-A-N Amérique du Nord 9.69 MM Bretagne

Page 4 sur 6

9.7 MM Europe de l'Ouest et du 9.9 MM Amérique Latine

Nord

9.8 MM Amérique du Nord

9.88/89/91/92/93 MM Antilles

RPE Répertoire petite-enfance (berceuses, comptines...)

RVI Rock et variété internationale

RVI-F Folk Rock

RVI-HR Hard-rock, métal et styles apparentés

RVI-PVI Pop et variété internationale

RVI-PK Rock

RVI-RK Punk et styles apparentés

TC Contes et poemes mis en musique

TC-MM Contes et poemes traditionnels ou du Monde

V Variété française

VCE Chanson française pour enfants

Classement des partitions :

P-MSP Partitions Musemporaines (Mômeludies)

P-FDA Répertoire Le Fonds de l'Air est Frais (Mômeludies)

P-I Partitions tous instruments autres que la voix (incluant méthodes instrumentales):

P-I GUI (Guitare) P-I PIA (Piano)

P-I VIO (Violon, violoncelle, alto)... etc.

P-V Partitions pour voix

P-V RC Partitions pour voix - Recueil de Chansons (1 voix)

P-V RCP Partitions pour voix - Recueil de Chansons+piano (1 voix+piano)
P-V CCO Partitions pour voix - Chœur / Conte / Opéra pour enfants
(Incluant partitions de musique contemporaine pour voix d'enfants autres
que Mômeludies)

P-V CF Chanson française

P-MM Répertoire Musiques du Monde/Musiques traditionelles

MCS-V Musique Contemporaine Savante - Voix

Annexe 4: exemples de médiations

Atelier documentaire

LES ATELIERS DE LA DOC

ZOTERO :

/LOGICIEL GRATUIT DE GESTION DE RÉFÉRENCES\
DÉCOUVERTE & UTILISATION

QUAND:

- LE LUNDI 25 OCTOBRE, DE 16H15 À 18H
- LE MERCREDI 10 NOVEMBRE DE 16H15 À 18H
- LE MERCREDI 24 NOVEMBRE DE 16H15 À 18H
- D'AUTRES DATES À VENIR ...

OÙ: EN SALLE BARCELONE

PRÉREQUIS : AUCUN

MATÉRIEL: VOTRE ORDINATEUR PERSONNEL

SUR INSCRIPTION : <u>FANNY.MILLE@UNIV-LYON2.FR</u>
NOMBRE DE PLACES LIMITÉES À 10

Table thématique

TABLE THEMATIQUE #1

Jusqu'au 10 décembre, consultez sur place les documents présentés au centre de documentation